



COMMUNE  
DE  
MONTAGNY

Cousset, le 3 juin 2019

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE N° 8 DU CONSEIL GÉNÉRAL  
DU MARDI 21 MAI 2019 À 20H00  
AU CENTRE SCOLAIRE ET SPORTIF DE COUSSET**

---

**Personnes présentes :** 30 Conseillers généraux (selon liste des présences ci-jointe)

Conseil communal : Genetelli Chantal, Syndique  
Daidié Jean-Patrick, vice-syndic  
Rothen Barbara, conseillère communale  
Joye Stéphane, conseiller communal  
Rémié Wenceslas, conseiller communal  
Oberson Hubert, conseiller communal  
Grether Rémy, conseiller communal

La séance est présidée par Mme Anita Balz, Présidente du Conseil général.

La Présidente ouvre cette séance en adressant ses salutations à tous les conseillers communaux et généraux présents, aux personnes venues suivre les débats ainsi qu'aux représentants de la presse.

La Présidente indique que la séance a été convoquée conformément à la loi sur les communes. Elle peut donc délibérer valablement. La Présidente la déclare ouverte à 20h00. Elle précise que les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

La Présidente souhaite la bienvenue à Mme Nathalie Zanetta Blanc, qui siège pour la première fois au Conseil général en remplacement de M. Joël Terrapon, démissionnaire du groupe Gauche plurielle, et à M. Hubert Oberson, conseiller communal, nouvellement élu au Conseil communal suite à la démission de M. Camille Bavaud le 31 décembre 2018.

La Présidente se réfère à la convocation mentionnée dans la convocation et reproduite ci-après :

1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 6 décembre 2018.
2. Elections du/de la président/e, du/de la vice-président/e et d'un/e scrutateur/trice suppléant/e du Conseil général.
3. Comptes 2018 :
  - 3.1. Présentation des comptes 2018.

- 3.2. Présentation du rapport de l'organe de révision BDO par la commission financière.
- 3.3. Rapport de la commission financière.
- 3.4. Approbation des comptes 2018.
- 3.5. Désignation de l'organe révision pour les comptes 2019 à 2021.
4. Rapport de gestion du Conseil communal.
5. Engagement d'un collaborateur technique / administratif au 1er janvier 2020.
6. Adoption du règlement sur le droit de cité.
7. Adoption des modifications du règlement scolaire.
8. Informations du Conseil communal.
  - a) Projet global "Ecole - Sports - Administration" : état des lieux et proposition de membres du Conseil général.
  - b) Divers.
9. Réponses du Conseil communal aux questions ouvertes du 6 décembre 2018.
10. Divers.

La Présidente demande s'il y a des remarques en lien avec l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas et la Présidente passe au premier point de l'ordre du jour.

### **1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 6 décembre 2018.**

La Présidente demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du Conseil général. Ce n'est pas le cas et le procès-verbal de la séance du Conseil général du 6 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité, avec les remerciements d'usage à son auteur.

La Présidente passe au point suivant.

### **2. Elections du/de la président/e, du/de la vice-président/e et d'un/e scrutateur/trice suppléant/e du Conseil général.**

La Présidente rappelle que le Conseil général a instauré un tournus pour l'élection de la Présidence et de la Vice-présidence du Conseil général dont la durée de fonction est fixée à un an selon la loi.

Il est prévu, pour cette année que la présidence revienne au groupe « 7 Villages » et la vice-présidence au groupe « Continuité et Avenir ».

Les groupes concernés se sont consultés et proposent :

- Pour la Présidence du Conseil général : M. Christophe Vienne (7 Villages)
- Pour la Vice-présidence du Conseil général : M. Gilbert Stocker (Continuité et Avenir)

La Présidente demande s'il y a d'autres propositions. Ce n'est pas le cas et la Présidente propose d'élire ces deux personnes par acclamation.

Le Conseil général, par une salve d'applaudissement, élit M. Christophe Vienne, Président du Conseil général et M. Gilbert Stocker, Vice-président du Conseil général.

La Présidente remercie le Conseil général et continue avec l'élection d'un/e scrutateur/trice suppléant/e suite à la démission de Mme Sarah Dupasquier du groupe Gauche plurielle. Elle informe le Conseil général que le groupe Gauche plurielle propose M. Daniel Schrago.

La Présidente demande s'il y a d'autres propositions. Ce n'est pas le cas et la Présidente propose d'élire M. Daniel Schrago en tant que scrutateur-suppléant.

Le Conseil général, par une salve d'applaudissement, élit M. Daniel Schrago, scrutateur suppléant.

La Présidente remercie le Conseil général et passe au point suivant.

### **3. Comptes 2018**

La Présidente donne la parole à Mme Chantal Genetelli, Syndique et responsable des finances pour la présentation des comptes 2018.

#### **3.1. Présentation des comptes 2018.**

Mme la Syndique, par le biais de plusieurs diapositives projetées sur un écran, commente les comptes qui ont été distribués aux membres du Conseil général. Les comptes 2018 bouclent avec un montant de charges de Fr. 9'205'278.91 et un montant de produit de Fr. 9'657'259.60, soit un bénéfice de Fr. 451'980.69.

Mme la Syndique explique les différentes variations entre les comptes 2017, les comptes 2018 et le budget 2018, selon les types de charges et de recettes. Elle commente ensuite le bilan, en informant que le bénéfice d'exercice de Fr. 451'980.69 a été viré à la fortune, comme les années précédentes. Elle termine en indiquant que les finances de la commune sont saines, avec un endettement supportable qui est en baisse depuis plusieurs années, inférieur aux moyennes des communes du canton et de la Broye.

Arrivée en fin de présentation, Mme la Syndique rend la parole à la Présidente.

#### **3.2. Présentation du rapport de l'organe de révision BDO par la commission financière.**

La Présidente donne la parole à M. Olivier Dousse, Président de la commission financière, qui procède à la lecture du rapport de l'organe de révision des comptes, BDO SA, tel que distribué aux membres du Conseil général avec la convocation. En conclusion, l'organe de révision recommande d'approuver les comptes annuels.

Arrivé en fin de lecture, M. Olivier Dousse rend la parole à la Présidente qui demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas et la Présidente passe au point suivant.

#### **3.3. Rapport de la commission financière.**

La Présidente donne à nouveau la parole à M. Olivier Dousse, Président de la commission financière, qui procède à la lecture du rapport de la commission financière tel que distribué aux membres du Conseil général avec la convocation. En conclusion, la commission financière recommande au Conseil général d'approuver les comptes annuels tels qu'ils sont soumis.

La Présidente reprend la parole et ouvre la discussion sur les comptes 2018.

M. Gilbert Stocker, agissant pour le groupe Continuité et Avenir, indique que le groupe s'est penché sur les résultats des exercices précédents. Il cite les bénéfices importants enregistrés depuis 2013 et indique que le groupe estime que c'est le moment de proposer une réduction d'impôt, comme une réduction du taux de la contribution immobilière ou de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

La Présidente remercie M. Gilbert Stocker pour son intervention et donne la parole au Conseil communal.

Mme la Syndique répond que le Conseil communal a pris bonne note et il va étudier cette demande, en tenant compte des projets en cours, de l'évolution à la hausse des charges liées

et des variations qui pourraient survenir concernant la péréquation financière. Elle indique que les bénéficiaires de ces six dernières années ne doivent pas faire baisser la garde. Le Conseil communal répondra à cette proposition dans le cadre de l'établissement du budget 2020.

La Présidente demande s'il y a encore des questions ou des remarques du Conseil général sur les comptes 2018.

Ce n'est pas le cas et la Présidente passe à l'approbation des comptes 2018

#### **3.4. Approbation des comptes 2018.**

La parole n'étant plus demandée, la Présidente demande à celles et ceux qui sont d'accord d'approuver les comptes 2018 tels qu'ils sont présentés, de se manifester en levant la main.

Les comptes 2018 sont approuvés à l'unanimité. La Présidente remercie le Conseil général et passe au point suivant.

#### **3.5. Désignation de l'organe révision pour les comptes 2019 à 2021.**

La Présidente se réfère au message de la commission financière jointe au dossier de convocation qui propose la reconduction du mandat d'organe de révision de BDO SA Fiduciaire à Fribourg pour les années 2019 à 2021.

Elle demande s'il y a des questions ou des remarques à ce sujet.

Ce n'est pas le cas et la Présidente passe au vote, en demandant à celles et ceux qui sont d'accord de reconduire le mandat d'organe de révision de BDO SA à Fribourg, pour les années 2019 à 2021, de se manifester en levant la main.

La reconduction du mandat d'organe de révision de BDO SA à Fribourg, pour les années 2019 à 2021, est approuvée à l'unanimité. La Présidente remercie le Conseil général et passe au point suivant.

### **4. Rapport de gestion du Conseil communal.**

La Présidente donne la parole à Mme la Syndique qui indique que le rapport de gestion du Conseil communal a été transmis à l'ensemble du Conseil général avec la convocation. Elle n'a donc rien à ajouter de plus à ce sujet, si ce n'est que le Conseil communal est prêt à répondre aux questions s'il y en a.

La Présidente demande s'il y a des questions sur le rapport du Conseil général.

M. Gilbert Fragnière (gauche plurielle) demande que le Conseil communal informe les sociétés locales sur le prix horaire de location de la salle polyvalente. C'est une question récurrente depuis longtemps et qui reste malheureusement sans réponse. Par ailleurs, les sociétés locales demandent d'optimiser l'utilisation de la salle polyvalente de décembre à fin mars afin de combler les quelques minutes qui sont disponibles ici et là. Cela ne se fait pas et c'est regrettable. Il fait part d'un manque d'information sur ces problèmes.

Mme Barbara Rothen répond que la réunion annuelle des sociétés locales donne souvent lieu à des plaintes concernant l'utilisation de la salle polyvalente. C'est une question qui concerne M. Jean-Patrick Daidié, vice-syndic et responsable des bâtiments. Concernant la location, il faut se référer au règlement d'utilisation qui traite des tarifs.

M. Gilbert Fragnière répond que le règlement ne mentionne rien sur les tarifs de location à des groupes qui ne font pas partie des sociétés locales.

Mme la Syndique reprend la parole et indique que le Conseil communal va examiner ce point et en informera le Conseil communal lors d'une prochaine séance.

M. Gilbert Stocker (Continuité et Avenir) fait part de l'information sur le nombre des séances et en particulier, de l'organisation de la séance avec la commission financière et des Autorités cantonales (services des communes et Préfecture), initiative prise par Mme la Présidente du Conseil général. Il estime important que le Conseil général soit informé sur cette séance, dans l'optique notamment de la suite du projet global « Ecole – Sport -Administration ».

Mme la Présidente explique que c'est une séance qui s'est déroulée à son initiative pour faire un bilan sur la séance de Conseil général du 4 octobre 2018 et pour déterminer si la commission financière avait outrepassé ses compétences. En résumé, c'était le cas mais le Conseil communal aurait dû lui aussi mieux informer. Ce point est contesté par la commission financière qui estime n'avoir pas commis d'erreur. Quoi qu'il en soit, Mme la Présidente indique qu'il est prévu à l'avenir de mieux collaborer entre les différents interlocuteurs.

La Présidente demande s'il y a d'autres remarques ou questions concernant le rapport de gestion du Conseil communal.

Ce n'est pas le cas et la Présidente passe au vote. Elle demande à celles et ceux qui sont d'accord d'approuver le rapport de gestion du Conseil communal, tel que présenté dans le document joint à la convocation, de se manifester en levant la main.

Le rapport du Conseil général est approuvé par 29 avis positifs et un avis négatif. La Présidente remercie le Conseil général et passe au point suivant.

## **5. Engagement d'un collaborateur technique / administratif au 1er janvier 2020.**

La Présidente se réfère au document joint à la convocation et demande si le Conseil communal a quelque chose à ajouter à ce sujet.

M. Stéphane Joye, conseiller communal, précise que la gestion administrative prévue pour ce poste sera en lien avec la gestion des dossiers de construction communaux.

La Présidente demande s'il y a des questions.

Ce n'est pas le cas et la Présidente passe au vote. Elle demande à celles et ceux qui sont d'accord d'engager un collaborateur technique / administratif au 1er janvier 2020, tel que présenté dans le document joint à la convocation, de se manifester en levant la main.

L'engagement d'un collaborateur technique / administratif au 1er janvier 2020 est approuvé par 28 avis positifs et 2 abstentions. La Présidente remercie le Conseil général et passe au point suivant.

## **6. Adoption du règlement sur le droit de cité.**

La Présidente se réfère au document joint à la convocation et demande si le Conseil communal a quelque chose à ajouter à ce sujet.

Mme Barbara Rothen indique être à disposition pour répondre aux questions éventuelles.

La Présidente demande s'il y a des questions.

Ce n'est pas le cas et la Présidente passe au vote. Elle demande à celles et ceux qui adoptent le règlement sur le droit de cité, tel que présenté dans le document joint à la convocation, de se manifester en levant la main.

Le Conseil général adopte le règlement sur le droit de cité à l'unanimité. La Présidente remercie le Conseil général et passe au point suivant.

## **7. Adoption des modifications du règlement scolaire.**

La Présidente se réfère au document joint à la convocation et demande si le Conseil communal a quelque chose à ajouter à ce sujet. Ce n'est pas le cas.

La Présidente demande s'il y a des questions.

M. Vincent Barras (Gauche plurielle) souhaiterait savoir comment le Conseil communal va gérer la possibilité de demander aux parents la couverture de frais. Il demande si des critères ont été arrêtés pour garantir l'égalité de traitement.

M. Wenceslas Rémié, conseiller communal, répond qu'aucun critère n'a encore été défini. Il s'agit de garder une marge d'appréciation à utiliser au cas par cas et de s'adapter aux cas pratiques. Il s'agira ensuite de mettre en place une procédure pour garantir l'égalité de traitement. Mais la commune ne s'attend pas à devoir traiter beaucoup de situations différentes.

La Présidente demande s'il y a encore des questions.

Ce n'est pas le cas et la Présidente passe au vote. Elle demande à celles et ceux qui adoptent les modifications du règlement scolaire, telles que présentées dans le document joint à la convocation, de se manifester en levant la main.

Le Conseil général adopte les modifications du règlement scolaire à l'unanimité. La Présidente remercie le Conseil général et passe au point suivant.

## **8. Informations du Conseil communal.**

### **a) Projet global "Ecole - Sports - Administration" : état des lieux et proposition de membres du Conseil général.**

La Présidente explique que ce point a été ajouté à l'ordre du jour de cette séance sur proposition du bureau du Conseil général, non seulement pour le Conseil général mais aussi pour la population afin qu'elle puisse être informée sur l'évolution du projet. Il s'agit donc de faire un suivi du dossier à la suite des dernières séances du Conseil général.

La Présidente indique que le Conseil communal s'exprimera tout d'abord et ensuite les chefs de groupe. A la fin, la parole sera ouverte aux membres du Conseil général. Elle donne la parole à M. Wenceslas Rémié, conseiller communal en charge des écoles.

M. Wenceslas Rémié intervient au nom du Conseil communal. Il dresse tout d'abord un historique du dossier en précisant que le Conseil communal a bien compris la demande du Conseil général visant à obtenir une variante du maintien de la décentralisation des écoles.

Il continue en informant sur l'avancement des travaux depuis la dernière séance du Conseil général du 6 décembre 2018. Il a notamment fixé un cadre pour ses réflexions :

- Le projet devra répondre aux normes actuellement en vigueur

- L'école de Montagny-les-Monts devrait être fermée pour des raisons de vétusté
- Les deux variantes, centralisation et décentralisation, seront étudiées sur les mêmes besoins identifiés dans les réflexions précédentes.
- Une estimation des coûts sera établie pour les deux variantes avec le concours d'un professionnel de la branche

Le Conseil communal a discuté du dossier dans ses séances de travail et il a pris des décisions en vue de présenter au Conseil général les deux variantes, centralisation et décentralisation, avec une estimation des coûts pour que le Conseil général puisse se déterminer sur l'octroi d'un crédit d'étude d'avant-projet. Les décisions sont les suivantes :

- Demande d'offre d'honoraires à un bureau d'architecte, Baeriswyl Architekten AG à Alterswil
- Constitution d'une commission pour l'examen critique du projet

Le Conseil communal a confirmé l'offre au bureau d'architecte, pour un montant forfaitaire de Fr. 20'000.00. Il a discuté des délais de mise en œuvre du fait de la nécessité de numériser les plans des écoles, des travaux supplémentaires adjugés pour Fr. 5'000.00.

Le Conseil communal a ensuite procédé à la constitution d'une commission pour ce projet, composée de 7 membres :

- Daidié Jean-Patrick, vice-syndic, président de la commission
- Rémié Wenceslas, conseiller communal, responsable des écoles
- Pittet-Goumaz Florence, responsable d'établissement
- Genilloud Gisèle, conseillère générale du groupe Gauche Plurielle
- Clément Jean-Luc, conseiller général du groupe 7 Villages
- Guisolan Joël, conseiller général du groupe Continuité et Avenir
- Burri Christophe, administrateur communal, pour la tenue des PV

M. Wenceslas Rémié indique que la commission, après avoir visité les locaux et discuté du dossier pendant 3 séances, a proposé à l'architecte une répartition des salles de classe pour qu'il puisse se prononcer en tant que professionnel. La commission a également rencontré M. Charles Ducrot, du service des Bâtiments à l'Etat de Fribourg, pour une visite des locaux et obtenir de sa part un avis sur la suite des travaux.

L'architecte vient de soumettre un avant-projet au Conseil communal qui doit en discuter prochainement avec lui.

Le Conseil communal a par ailleurs décidé de poursuivre avec le dossier « Sports » pour autant qu'il n'ait pas d'incidence sur le projet « Ecole ». M. Hubert Oberson, conseiller communal en parlera tout à l'heure.

M. Wenceslas Rémié poursuit en informant que la cible en terme de délai n'a pas pu être tenue, comme il le craignait. Il n'a pas été possible de présenter un dossier bien ficelé lors de cette présente séance. De fait, le Conseil communal propose l'organisation d'une séance extraordinaire du Conseil général pour ne discuter que du projet global « école – sports – administration ».

M. Wenceslas Rémié donne la parole à son collègue, M. Hubert Oberson, en indiquant qu'il se tient à disposition pour toute question à ce sujet.

M. Hubert Oberson, conseiller communal, informe que le Conseil communal a décidé d'avancer avec le projet « sports » concernant trois objets qui n'ont pas d'impact sur le projet « école ». Il s'agit de :

- La place de skaterhockey
- La buvette

- Les vestiaires

M. Hubert Oberson indique avoir rencontré l'entreprise qui a établi l'avant-projet pour bien s'imprégner de ce dossier qui est nouveau pour lui. Il a également été question de discuter de la suite à donner pour la suite soit :

- Préparation de la mise à l'enquête
- Etablissement des cahiers charges
- Appel d'offres pour la réalisation et le contrôle des travaux

Le but du Conseil communal est d'arriver à adjudger les travaux pour la fin de cette année.

M. Hubert Oberson rend la parole à la Présidente qui demande s'il y a une autre intervention.

M. Gilbert Stocker, conseiller communal du groupe Continuité et Avenir intervient comme porte-parole des 3 chefs de groupe du Conseil général. Il rappelle que la demande de renvoi sur la centralisation des écoles, décidée le 4 octobre 2018 par le Conseil général à 15 contre 14, avec une abstention, vise à obtenir à avoir une variante de décentralisation des écoles. Il relève que les fiches de contrôle de projets, transmises au Conseil général avec les comptes 2018, indiquent qu'un crédit de Fr. 170'000.00 a été approuvé par le législatif pour l'étude et la rénovation du centre scolaire et sportif. Une somme de Fr. 157'308.65 a été engagée pour notamment payer une étude à un bureau d'architecte. Il reste Fr. 12'691.35 de disponible pour ce projet et les trois groupes du Conseil général demande au Conseil communal de prévoir la mise en œuvre des éléments suivants :

- Présenter un crédit complémentaire au budget 2020 pour la poursuite de l'étude
- Soumettre plusieurs alternatives pour atteindre l'objectif demandé par le Conseil général dans la séance du 4 octobre 2018, pour le maintien des écoles qui méritent de l'être.
- Reprendre le projet établi par le bureau d'architecte Chapuis qui peut être un complément aux écoles qui sont aujourd'hui utilisées et qui méritent d'être conservées.
- Renseigner sur l'intégration du projet « sport » dans le projet global

M. Gilbert Stocker termine son intervention en rappelant qu'il intervient au nom des trois chefs de groupe du Conseil général, de manière coordonnée avec la présidence et la vice-présidence du Conseil général.

La Présidente remercie M. Gilbert Stocker et demande s'il y a de questions ou des remarques.

Mme la Syndique indique que le Conseil communal a bien pris note de cette intervention.

M. Jean-Luc Clément (7 Villages) fait remarquer que devant le manque de proposition, il n'y a que bien peu de question à poser. Mais il est sûr que les questions viendront le jour où le Conseil communal propose un projet au Conseil général.

La Présidente prend note que le Conseil communal prévoit une séance extraordinaire qui va dans le sens demandé par le Conseil général. La parole n'est plus demandée et la Présidente passe au point suivant.

## **b) Divers.**

La Présidente donne la parole à Mme Barbara Rothen, conseillère communale en charge des affaires sociales, culturelles et de loisirs qui informe de la constitution de la commission Senior+ pour répondre à la loi cantonale sur les séniors qui entre en vigueur en été 2020. Elle rappelle que cette loi vise à prendre en considération l'intégration, l'autonomie, les besoins et les compétences des seniors, en privilégiant le dialogue. Un courrier sera prochainement

envoyé aux personnes âgées de plus de 50 ans pour l'établissement d'un inventaire des besoins, non seulement pour eux mais aussi pour les proches, notamment le soutien offert aux parents. Elle cite les 7 membres de la commission qui a commencé à siéger :

- Chantal Bise, Montagny-la-Ville
- Elisabeth Gendre, Montagny-les-Monts
- Myriam Egger, Mannens
- Barbara Rothen, conseillère communale, Montagny-les-Monts
- Walter Balz, Cousset
- Albert Cotting, Cousset
- Jean-Pierre Mollard, Cousset

Mme Barbara Rothen termine en se réjouissant de la lecture du retour des questionnaires.

La Présidente remercie Mme Barbara Rothen pour cette information et passe au point suivant.

## **9. Réponses du Conseil communal aux questions ouvertes du 6 décembre 2018.**

La Présidente se réfère au document qui a été transmis par le Conseil communal avec la convocation. Elle demande s'il y a des questions.

Ce n'est pas le cas et la Présidente, tout en remerciant le Conseil communal pour ses réponses, passe au point suivant

## **10. Divers.**

La Présidente ouvre la discussion.

M Jean-Pierre Fragnière (Continuité et Avenir) relève que l'âge limite mentionné dans le contrat de bail à ferme est fixé à 65 ans. Il se demande pourquoi cette limite n'est pas appliquée dans les faits.

M. Hubert Oberson, conseiller communal, quitte spontanément la salle.

M. Jean-Patrick Daidié, vice-syndic, informe qu'effectivement, M. Hubert Oberson, agriculteur et conseiller communal, a atteint l'âge de la retraite l'an passé. Selon les informations du Conseil communal, M. Hubert Oberson continue son activité d'agriculteur et reste dès lors au bénéfice d'un contrat de bail à ferme. Le Conseil communal est néanmoins dans l'attente de la réception de documents attestant de sa qualité d'agriculteur reconnu officiellement par le service cantonal de l'agriculture. C'est un des dossiers suivis par le Conseil communal qui prendra les décisions qui s'imposeront en fonction de la situation.

M. Jean-Pierre Fragnière cite les critères d'appréciation mentionné dans contrat de bail à ferme, soit le domicile de l'exploitation agricole qui doit être dans la commune et l'âge limite qui est fixé à 65 ans pour l'exploitation des terres de la commune.

M. Jean-Patrick Daidié conteste les propos de M. Jean-Pierre Fragnière. Les baux à ferme ne stipulent pas de limite d'âge. Il indique que le bail à ferme convenu avec les agriculteurs sont fixés pour des périodes de 6 ans et que celui de M. Hubert Oberson arrive à échéance en 2021. En l'espèce, l'exploitation agricole est active et le Conseil communal suit ce dossier et le fera évoluer au fur et à mesure des informations à sa connaissance.

La Présidente prend acte que le Conseil communal suit ce dossier et demande s'il y a d'autres questions.

M. Gilbert Fragnière (gauche plurielle) demande ce qu'il en est de la position du Conseil communal concernant l'antenne 5G de Swisscom mise à l'enquête sur le silo du moulin de Bossy Céréales et qui a généré plusieurs oppositions.

M. Stéphane Joye, conseiller communal en charge des constructions, répond que le Conseil communal n'a pas fait opposition contre le projet mais, à titre de soutien des opposants qui sont inquiets, il a émis un préavis négatif dans le cadre de la procédure de demande de permis de construire dont la compétence incombe à la Préfecture du district et non à la commune, selon la loi.

M. Gilbert Fragnière profite de l'occasion qui lui est donnée pour rappeler, en tant que Président du FC Montagny, du déroulement de la finale de la coupe de 4<sup>ème</sup> ligue, entre le FC Montagny et le FC Belfaux, match de football qui se déroulera à Cousset demain à 20h15. Il se réjouit de rencontrer toutes et tous à cette occasion.

La Présidente remercie M. Gilbert Fragnière pour cette publicité.

M. Gérald Pidoud (Continuité et Avenir) revient sur la célébration de la fête nationale du 1<sup>er</sup> août dans la commune. Il déplore que cette fête ne soit pas célébrée comme il se doit. Le fait que l'hymne national soit joué par un DVD et non par la société de musique est inadmissible. Il estime que les sociétés locales devraient être représentées par au minimum une délégation de 2 à 3 personnes et du drapeau. La fête nationale, ça doit être une occasion de se rassembler, autour d'un feu qui s'appelle un feu et non pas un minuscule foyer d'un mètre carré, comme celui de l'an passé. Il estime que le Conseil communal devrait exiger des sociétés locales qu'elles soient présentes du fait qu'elles touchent des subventions communales. Par ailleurs, le choix du lieu d'organisation devrait être du libre choix de la société. Il reconnaît cependant que le feu d'artifice est très bien fourni.

Mme Barbara Rothen, conseillère communale, explique que c'est la jeunesse des Arbognes qui a organisé la fête nationale l'an passé. Pour ce faire, elle a touché une subvention forfaitaire de la commune. Elle reconnaît que la diffusion de l'hymne national n'était pas un succès. Cela est dû au fait que la Concorde était en sous-effectif ce jour-là, et il a fallu faire appel à un DVD. Elle a participé à cette manifestation qui était bien organisée par la société de jeunesse des Arbognes. Les personnes présentes ont été bien accueillies selon ce qu'elle a perçu. Pour cette année, la société de musique la Concorde a prévu de participer, tout comme le Conseil communal qui se tient à disposition pour une allocution si nécessaire. Pour le feu, la corporation forestière a prévu de mettre à disposition un énorme tas de bois, ce qui devrait convenir cette fois.

Mme la Syndique complète les propos de Mme Barbara Rothen en disant que dans le passé, la Présidente du Conseil général, Mme Monique Gründler et elle-même ont eu l'occasion de donner une allocution lors de la fête nationale. Elle indique qu'elle sera présente cette année et estime important que le premier citoyen de la commune, le Président du Conseil général, puisse l'accompagner. S'il ne peut pas, il serait agréable qu'il puisse être remplacé par une personne du Conseil général.

La Présidente estime qu'il est aussi important qu'une procédure soit mise en place afin d'inviter les membres du Conseil général, chaque année.

Mme Monique Gründler, présidente de la société de musique, explique que, l'an passé, c'est la première fois depuis longtemps que la Concorde n'a pas pu participer à la fête nationale. Cela était dû à un sous-effectif et il n'est pas possible de faire des miracles. Elle souligne qu'il y a d'autres sociétés dans la commune qui peuvent aussi produire soit un chant, soit une prestation à cette occasion. Naturellement, le 1<sup>er</sup> août, c'est en plein pendant les vacances et c'est toujours le même problème, surtout pour les jeunes musiciens qui partent en vacances en été, pendant l'interruption des périodes scolaires.

M. Gérald Pidoud déplore que selon ses informations, la société musique n'était pas au courant de l'organisation du 1<sup>er</sup> août.

Mme Monique Gründler répond que cela était dû à un sous-effectif, et à rien d'autre.

La Présidente remercie les intervenants sur le sujet de la fête nationale et demande s'il y a d'autres remarques et questions.

M. Sébastien Jaquet (7 villages) demande s'il est possible de faire une étude de faisabilité pour l'installation de compacteurs à ordures dans la commune.

Mme la Syndique répond que le Conseil communal va examiner cette demande et répondra au Conseil général lors d'une prochaine séance.

M. Pascal Chuard (Continuité et Avenir) se souvient, à la lecture du journal communal de janvier de cette année, d'avoir lu qu'un règlement était à l'étude pour obliger les propriétaires de Cousset de se raccorder à cette installation. Il se demande si c'est bien le cas.

Mme la Syndique répond que le Conseil communal va examiner ce point mais il semble qu'il n'y ait rien de publier à ce sujet. Le Conseil communal va néanmoins encore contrôler et en informera le Conseil général.

M. Eric Pont (7 Villages) relève qu'il y a un problème de cohabitation entre les chiens, la place de jeu et de sport de Montagny-la-Ville. Il demande s'il est possible de mettre un panneau obligeant les chiens d'être tenus en laisse dans ces lieux publics. C'est un problème récurrent mais important, ce n'est pas nouveau mais il demande au Conseil communal d'intervenir.

Mme la Syndique répond que le Conseil communal a entendu son intervention et il va analyser cette question.

M. Eric Pont remercie Mme la Syndique et suggère, dans un autre domaine, que les chauffeurs de camions qui vont déposer des branches à la déchetterie, pendant les heures d'ouverture, requièrent du gardien de la déchetterie l'autorisation de manœuvrer pour éviter des embouteillages. Il serait bien aussi de laisser un meilleur accès au secteur des branches. Souvent, les gens parquent au plus près de la déchetterie et, sans le vouloir, cela gêne d'autres usagers, surtout lorsqu'il s'agit de manœuvrer avec des remorques.

Mme la Syndique répond que le Conseil communal prend bonne note de ces remarques qui seront analysées par le responsable du dicastère, M. Hubert Oberson.

M. Gérald Pidoud (Continuité et Avenir) constate que des déchets divers, et souvent du plastique, sont jetés dans la benne à gazon de la déchetterie. Il rappelle que les déchets verts sont traités dans l'agriculture et que les plastiques sont néfastes à l'environnement. C'est regrettable que les gens soient si négligents.

Mme la Syndique répond que les directives sont très clairement expliquées sur des panneaux et qu'il est regrettable que des usagers n'en tiennent pas compte. Le Conseil communal a pris bonne note de la remarque qui sera analysée par le conseiller communal responsable.

M. Jean-Luc Clément (7 Villages) demande ce qu'il en est des réflexions du Conseil communal sur la pollution lumineuse, à la suite de la réfection complète de l'éclairage public. Il propose de déterminer des zones où les candélabres pourraient être éteints entre minuit et 5 heures du matin. Il y a des communes dans le canton qui ont mis en place de telles mesures.

Mme la Syndique répond que cette question a été étudiée à plusieurs reprises par le Conseil communal. Les nouveaux candélabres LED permettent aujourd'hui d'économiser l'électricité et c'est une chose maintenant à étudier sous l'angle de la pollution lumineuse.

M. Jean-Patrick Daidié, conseiller communal, complète en indiquant que l'extinction pure est simple est une erreur, notamment en matière sécuritaire. Aujourd'hui, les nouveaux candélabres permettent une diminution de l'intensité lumineuse par pallier, en fonction des heures durant la nuit.

M. Marc Küng (7 Villages) propose que le Conseil communal puisse informer la population sur l'éclairage public dans une prochaine édition du journal communal.

M. Jean-Luc Clément demande si le Conseil communal prévoit, après la modernisation de l'éclairage public, de prendre des mesures complémentaires pour éviter une pollution lumineuse dans la commune.

Mme la Syndique répond que le Conseil communal va traiter cette demande et renseignera le Conseil général lors d'une prochaine séance.

M. François Egger (Continuité et Avenir) demande, au vu du nombre croissant des habitants dans la commune, si un contrôle à la déchetterie est mis en place pour s'assurer qu'il ne s'agit que de personnes autorisées à déposer des déchets.

Mme la Syndique répond que le contrôle est assuré par les employés de la voirie qui assument la fonction de gardien de la déchetterie. Il est fréquent que des contrôles soient faits et des signalements opérés par les employés communaux. La question de l'augmentation de la population est effectivement un souci qui rend plus difficile l'identification des usagers de la déchetterie.

M. François Egger propose qu'un système soit étudié et mis en place, par la distribution de macaron par exemple, ceci pour éviter que des personnes extérieures viennent évacuer leurs déchets dans notre commune.

M. Jean-Patrick Daidié, vice-syndic, répond que plusieurs solutions ont été étudiées et qu'aucune n'a malheureusement pu être retenue du fait de la complexité de la mise en œuvre. Il estime que globalement, les gens jouent le jeu dans la commune et il n'y a que peu d'abus. Il en va de même avec le dépôt du gazon. Les problèmes soulevés par M. Gérald Pidoud sont à son avis des cas isolés, la grande majorité des gens respectant les directives affichées à la déchetterie.

La parole n'est plus demandée et la Présidente, avant de clore la séance, remercie le Conseil général pour son engagement et sa discipline. Elle se réjouit, après son année présidentielle, de réintégrer sa place au sein du Conseil général et de passer le témoin à M. Christophe Vienne, nouveau Président du Conseil général pour l'année. Elle clôt la séance à 21h35 en invitant l'ensemble des personnes présentes à partager le verre de l'amitié servi dans le hall du centre sportif.

Le secrétaire :

La Présidente :

Christophe Burri

Anita Balz

Noms	Prénoms Usuel	Adresse	NPA	Localité	Liste électorale	Signature
Bugnon	Claude	Route du Pavement 9	1774	Montagny-les-Monts	1 - 7 VILLAGES	
Clément	Jean-Luc	Impasse Sur-la-Ville 6	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Francey	Daniel	Route de Fribourg 56	1775	Grandsivaz	1 - 7 VILLAGES	
Genetelli	François	Rue Centrale 46	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Gründler	Monique	Impasse Côte-des-Esserts 39	1774	Cousset	1 - 7 VILLAGES	
Jaquet	Sébastien	Chemin de la Cabuche 1	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Küng	Marc	Route du Pré-Michel 9	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Pidoud	Raphaël	Route du Pré-Michel 6	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Pont	Eric	Route du Pré-Michel 15	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	
Rossier	Sébastien	Route du Curtil 20	1774	Montagny-les-Monts	1 - 7 VILLAGES	
Vienne	Christophe	Route des Arbognes 28	1774	Cousset	1 - 7 VILLAGES	
Balz	Anita	Impasse de la Rita 17	1774	Montagny-les-Monts	2 - Gauche plurielle	
Barras	Vincent	Impasse Côte-des-Esserts 19	1774	Cousset	2 - Gauche plurielle	
Currat	Martine	Chemin de l'Onlion 21	1775	Mannens	2 - Gauche plurielle	
Fragnière	Gilbert	Impasse Granges-Philing 32	1774	Cousset	2 - Gauche plurielle	
Fragnière	Marc	Route des Buissons 8	1774	Cousset	2 - Gauche plurielle	
Genilloud	Gisèle	Route de la Fenetta 12	1774	Montagny-les-Monts	2 - Gauche plurielle	
Schrago	Daniel	Route du Pré-Michel 17	1776	Montagny-la-Ville	2 - Gauche plurielle	
Zanetta Blanc	Nathalie	Route des Murailles 3	1774	Montagny-les-Monts	2 - Gauche plurielle	
Chuard	Pascal	Route de Fin-de-Plan 15	1774	Cousset	3 - Continuité et Avenir	
Dousse	Olivier	Route de Fin-de-Plan 4	1774	Cousset	3 - Continuité et Avenir	
Egger	François	Route du Jordil 51	1775	Mannens	3 - Continuité et Avenir	
Fragnière	Jean Pierre	Rue Centrale 48	1776	Montagny-la-Ville	3 - Continuité et Avenir	
Guisolan	Joël	Route de la Bioleire 17	1775	Mannens	3 - Continuité et Avenir	
Joye	Jérémie	Chemin du Champ-Vernard 27	1775	Mannens	3 - Continuité et Avenir	
Joye	Jonathan	Route de Montagny 32	1775	Grandsivaz	3 - Continuité et Avenir	
Joye	Yannick	Impasse de la Villaire 7	1775	Grandsivaz	3 - Continuité et Avenir	
Pidoud	Gérald	Route de Belmont 53	1776	Montagny-la-Ville	3 - Continuité et Avenir	
Stocker	Gilbert	Impasse des Hironnelles 8	1775	Grandsivaz	3 - Continuité et Avenir	
Terrapon	Hubert	Route du Pré-Michel 7	1776	Montagny-la-Ville	3 - Continuité et Avenir	